NUMERO 35

DECEMBRE 2013

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr
Site Internet de la 2c2m : www.2c2m-avesnois.fr

Email : mairie@forest-cis.fr

La course cycliste « les 4 jours de Dunkerque »
emprunte la Chaussée Brunehaut rénovée

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Cette année 2013 s'achève, elle aura été une année de transition.
Après les importants travaux réalisés l'année dernière, la réfection de la Chaussée Brunehaut et du quartier de Richemont, nous marquons une pause et attendons le solde des subventions obtenues, cela prend du temps… Nous nous réjouissons que ces travaux soient maintenant terminés, car les aides de l'Etat et de la Communauté de Communes ne seront plus envisageables à l'avenir.
Le Conseil Général du Nord continue de subventionner certains travaux, mais il y a lieu de les programmer sur les six prochaines années. Le Conseil Municipal a donc recensé les futurs investissements. Considérant les restrictions budgétaires actuelles, ces projets seront étalés dans le temps.

Sans être exhaustive, voici la liste retenue : *la réalisation de travaux suite à l'étude « accessibilité handicapés » : l'aménagement de la salle des fêtes, la mise en conformité des autres bâtiments communaux ; la construction d'un plateau sportif à proximité des locaux scolaires ; la modernisation et l'isolation des classes ; le remplacement du mécanisme de suspension de la cloche de l'église ; la création d'un local simple qui servira de vestiaire et de toilettes au terrain de sports ; l'aménagement des chemins communaux d'Ovillers, de Richemont ; l'enfouissement des réseaux avec construction de trottoirs dans les rues de Valenciennes, du Moulin et sur quelques autres tronçons.*

Le rôle d'un élu responsable est de moderniser et d'embellir sa commune mais aussi, surtout peut-être, de maintenir la pression fiscale dans des limites raisonnables. *Je crois que nous y sommes parvenus. Les impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) sont plutôt bien placés par rapport à ceux des communes voisines ou de même importance.*
Pour atteindre ces objectifs, l'obligation d'un Maire est la chasse continuelle aux subventions. *Durant ces six dernières années, la commune a obtenu* ***701 438 €*** *d'aides diverses.*

Enfin, le Conseil Municipal et moi-même sommes très vigilants dans la défense des intérêts communaux. *C'est ainsi que les élus Forésiens ont procédé à des acquisitions qui pourront s'avérer utiles ultérieurement. De même, ils continueront de s'opposer à des tentatives de récupération du domaine public.*
Faire passer l'intérêt général avant l'intérêt privé doit être la devise de tout élu respectueux de ses électeurs.

Pour terminer, je voudrais souhaiter
à chacune et à chacun d'entre vous,
un ***Joyeux Noël***
et une ***Très Bonne Année 2014***

M. Saniez

INFORMATIONS DIVERSES

****

1. <u>Responsabilités des Adjoints</u> :

- Monsieur **DUBOIS** Denis, 1er Adjoint, est délégué aux TRAVAUX. Il participe à la confection des dossiers. Il suit les divers chantiers. Il réunit la commission des travaux quand il le juge utile (Tél. 03 27 77 38 15).
- Monsieur **KLUR** Didier, 2ème Adjoint, est délégué aux FETES et à la JEUNESSE. Il organise les fêtes et les cérémonies. Il gère le complexe sportif. Il veille à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organise des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il est à l'écoute de la jeunesse (Tél. 03 27 77 40 64).
- Monsieur **FONTAINE** Didier, 3ème Adjoint, est délégué à l'ENVIRONNEMENT. Il veille à la propreté du village : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations… Il intervient directement auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances (Tél. 03 27 77 37 95).
- Monsieur **BROXER** Georges, 4ème Adjoint, est délégué aux FINANCES. Il est chargé de préparer le compte administratif et le budget. Il négocie les éventuels emprunts. Il suit l'évolution de la ligne de trésorerie (Tél. 09 54 66 30 51).

2. <u>Secrétariat de mairie</u> : Tél. 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 09 56 97 41 04.

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.
- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17 h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).
- Services techniques : M. Dominique Catillon. Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30) - mercredi : 8 h à 12 h.
- En cas d'urgence, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, contactez ce dernier.
- La mairie fermera le mardi 24 décembre à 17 h. Réouverture le jeudi 2 janvier à 9 h.

3. <u>Permanences de Mr SANIEZ</u> :

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions).
- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

4. <u>Le complexe sportif</u> :

- La commune met gratuitement à la disposition des <u>Forésiennes et des Forésiens</u> un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Les personnes intéressées sont priées de prendre un double des clefs en mairie. Le parking est ouvert le matin à 9 heures et fermé le soir à 21 heures (ou dès le coucher du soleil) : son accès est interdit la nuit.
- Les joueurs doivent quitter ces lieux <u>avant la tombée de la nuit</u> et les laisser dans un <u>état de propreté convenable</u>.
- ***Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.***

5. <u>Activités diverses</u> :

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

6. <u>Sites Internet de la commune et de la Communauté de Communes (2c2m)</u> :

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, …)

- Commune : **www.forest-cis.fr** - email : *mairie@forest-cis.fr*
- 2c2m : **www.2c2m-avesnois.fr** - email : *infos@2c2m-avesnois.fr*

7. <u>Collecte des ordures ménagères</u> :

- Collecte : chaque vendredi matin (à partir de 8 heures).
- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.
- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, ...).

8. <u>Gendarmerie</u> :

- Possibilité de joindre à tout moment la gendarmerie de Landrecies ou celle de Bousies par l'intermédiaire de la messagerie électronique, pour toute question ou problème rencontré (tout envoi fera systématiquement l'objet d'une réponse) : *cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr*

9. <u>Rappel des différents tarifs appliqués dans la commune</u> :

. Prix des concessions au cimetière : (+ 25 € de droits d'enregistrement)

- concession 2 personnes (environ 3 m2) : 80 €
- concession 4 personnes (environ 5 m2) : 130 €

. Locations :

- tables : 3 € l'unité
- chaises : 0.50 € l'unité
- salle des fêtes (uniquement pour un vin d'honneur : mariages et associations) : 50 €

. Divers :

- fax : 0.50 €
- photocopie noir et blanc : 0.15 € - photocopie couleur : 0.50 €.

REUNION DU 15 FEVRIER 2013
****

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - VINCENT Marie-Louise - OBLED Jean-Marie - DRUESNE Philippe - MOREAU Martine.
Absents et excusés : LEDIEU André - RAVERDY René - AZAMBRE Monique - LEDIEU Thérèse.
Secrétaire de séance : MOREAU Martine.
Date de la convocation : 08 février 2013.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Fermeture éventuelle d'une classe :
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. le Directeur Académique de l'Education Nationale a décidé de fermer l'une des trois classes de l'école.
- Monsieur le Maire est intervenu auprès de ce dernier, de Mme l'Inspectrice Départementale de Le Cateau, de M. le Député et de M. le Conseiller Général pour annuler cette décision qui perturberait le fonctionnement des deux classes restantes.
- **A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de contester cette décision**.

2. Garderie périscolaire :
- Une garderie périscolaire pourrait être mise en place par la 2c2m sous certaines conditions :
  . minimum sept enfants par demi-journée (ce nombre peut exceptionnellement tomber à 5).
  . salle au rez-de-chaussée : un médecin de la PMI viendra contrôler (interdiction de placer des enfants de moins de 6 ans à l'étage).
  . cette salle peut être une salle de classe (avec l'accord des enseignants).
- Cette garderie serait gérée par la 2c2m et le Centre Social de Landrecies et subventionnée par la CAF.
- Coût de l'opération pour la commune : entretien du local, chauffage,…
- La 2c2m mettrait à notre disposition deux intervenants diplômés, deux fois 1 heure 30 par jour (avant et après la classe).
- Coût pour les familles : il faut s'engager obligatoirement sur des périodes de deux mois.
Exemple : septembre-octobre 2012 soit 8 semaines : coût environ 80 € par enfant.

3. Rythmes scolaires :
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale les grandes lignes de la réforme sur les rythmes scolaires avec le retour à la semaine de neuf demi-journées d'école, correspondant à vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement.
- L'entrée en application des nouveaux rythmes se ferait par principe à la rentrée 2013 et à titre dérogatoire sur demande expresse du Conseil Municipal sollicitant ce report de date, à la rentrée 2014.
- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013 appelle des changements d'organisation très importants. Chaque commune devra assurer la planification et l'organisation des accueils.
- Ces changements vont générer des recrutements prévisibles et des modifications d'organisation des services municipaux, en plus d'un coût important dans un contexte économique particulièrement difficile.
- Il est nécessaire d'ajouter le paramètre de la fusion des communautés de communes, avec leurs compétences respectives d'aujourd'hui qui ne seront peut-être plus celles des futures communautés regroupées.
- Compte tenu de toutes les interrogations qui existent et dans le seul but de planifier au mieux toutes les structures capables de faire fonctionner ce projet dans les meilleures conditions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **solliciter une dérogation** de la part de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, afin de ne mettre en place les nouveaux rythmes scolaires qu'à la rentrée 2014.

4. Prolongation de la ligne de trésorerie :
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie en attendant le versement de toutes les subventions obtenues pour les travaux d'aménagement du CD 932 et la récupération de TVA.
- Il présente la proposition de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de cent quatre vingt mille €uros (180 000 €) pour une durée de 12 mois, indexée sur l'Eonia avec une marge de 1.90% et une commission de non-utilisation de 0,50%. Les frais de dossier se montent à 400 €.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide de porter à 180 000 € le montant de la ligne de trésorerie**.

5. <u>Demande de subvention des Restaurants du Cœur</u> :
- Le centre des Restaurants du Cœur de Landrecies sollicite une subvention pour continuer à aider les familles en grande précarité.
- Monsieur le Maire indique que 5 familles sont bénéficiaires des restaurants du Cœur dans la commune soit 16 personnes.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention de 75 € et demande au CCAS de voter la même subvention.

6. <u>Préparation du Budget 2013</u> :
- Le Conseil décide de mettre au budget les dépenses suivantes obligatoires :
. Etude accessibilité handicapés (5 000 € TTC - subventionnée à 80 %).
. Plan Local d'Urbanisme (25 000 € TTC - subventionné à 60 % à concurrence de 10 000 €).
. Cotisation SDIS 2013 : 13 792 € (au lieu de 11 993 € en 2012).

7. <u>Contrat de territoire</u> :
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que les règles pour obtenir les subventions départementales ont évolué.
- Désormais, il convient de prévoir les investissements sur les six prochaines années pour que les projets soient subventionnés.

8. <u>Fixation des 3 taux d'imposition</u> :
- Taux d'imposition de toutes les communes du canton et de quelques autres situées à proximité (taux 2012) :

	Taxe d'Habitation	**Foncier Bâti**	**Foncier non Bâti**
toutes les communes du canton			
Forest	12.91	16.00	41,42
Croix Caluyau	10,80	11,73	47,26
Bousies	16,03	15,75	39,33
Fontaine au Bois	18,20	19,23	42,33
Preux au Bois	14,53	16,97	54,76
Landrecies	25,47	27,66	54,50
Maroilles	15,00	18,00	37,00
Prisches	15.55	20.59	41.71
Le Favril	13,89	13,77	39,99
Robersart	11.67	9.17	33.46
quelques communes voisines			
Montay	16,60	15,09	53,13
Neuvilly	12.72	14.43	45.37
Le Pommereuil	18.31	17.84	39.81
Le Cateau	24.87	23.45	61.74
Solesmes	20.67	19.34	61.84
Poix du Nord	22.79	19.20	58.57
Caudry	19.37	19.51	44.40

- A l'unanimité des membres, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2013.

9. <u>Acquisition de la parcelle A 2530 de 52 a 29 ca (succession Anne-Marie Pruvot)</u> :
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que le juge des tutelles a donné son accord suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2011, prise à l'unanimité.
- Prix du terrain 2 405 € - honoraires 1 250 € - indemnité d'éviction à verser à M. Raverdy 5 229 €.

- **A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide l'acquisition ferme et définitive de cette parcelle et le versement de l'indemnité d'éviction à M. Raverdy.**
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition.
- Dans un premier temps, cette parcelle fera l'objet d'une vente annuelle d'herbe à M. Raverdy mais ne sera plus louée.

10. <u>Taux de promotion applicable au personnel</u> :
- L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.
- Le deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84- 53 du 26 janvier 1984 précise que :
« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire ».
- Cette disposition oblige les collectivités à mettre en place les taux de promotion conformément aux textes réglementaires en vigueur.
- **Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et fixe le taux de promotion à 100%.**

11. <u>Permis de construire n° 059 246 12 Z 0008 du 29 décembre 2012 – ruelle du Bois</u> :
- Un riverain demande l'annulation de ce permis de construire en invoquant la présence d'animaux dans un bâtiment proche.
- Lors de l'instruction de ce permis, le demandeur a du déplacer son projet pour le mettre à plus de 100 mètres d'une installation agricole classée.
- Cette future construction se trouve également à proximité d'autres bâtiments agricoles. Mais l'exploitant actuel a déclaré par écrit qu'il n'y aurait plus d'animaux ni de silo sur ce site.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres (moins une abstention), décide que **le permis de construire qui a fait l'objet d'une instruction réglementaire, doit être maintenu** pour ne pas léser le détenteur du permis de construire ainsi que les vendeurs de la parcelle concernée.

12. <u>Demande d'une aide financière</u> :
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a été destinataire d'une demande d'aide financière.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, rappelle que la commune n'a plus la compétence économique qui est gérée par la 2c2m.
- Les dossiers concernant cette aide doivent parvenir au bureau de la 2c2m, après deux ans d'installation effective.

13. <u>Questions diverses</u> :
- Le relais a collecté 1 852 kg de textile pour l'année 2012.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu divers remerciements (décès, naissance).
- La commune a perçu les sommes avancées pour la consolidation d'une maison qui menaçait ruine (1 832.89 €).

REUNION DU 19 MARS 2013
****

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - OBLED Jean-Marie - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse.
Absents et excusés : LEDIEU André - RAVERDY René - AZAMBRE Monique - BLOTTEAU René - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise (a donné procuration à BROXER Georges).
Secrétaire de séance : KLUR Didier.
Date de la convocation : 07 mars 2013.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. <u>Organisation de l'inauguration de « la tourette »</u> :
- L'inauguration se fera le 8 mai 2013 vers 12 heures 15. Participation d'une chorale Cambrésienne.
- Messe à 11 heures - rassemblement à 11 heures 40 - dépôt de gerbes à 12 heures (monument Français et tombe Léon Henniaux) - inauguration de « la tourette » à 12 heures 15 - vin d'honneur à 12 heures 45.

2. <u>Parcelle A 2530 de 52 a 29 ca (succession Anne-Marie Pruvot)</u> :
- Cette parcelle ne sera plus louée.
- Dans un premier temps, elle fera l'objet d'une vente annuelle d'herbe à M. Raverdy.
- Le Conseil Municipal fixe le prix de cette vente d'herbe à 100 € par an.

3. <u>Cession des terres communales louées à M. René Raverdy</u> :
- Monsieur René Raverdy cessera son exploitation en juin prochain et propose que les trois terres communales désignées ci-après soient louées à son frère M. Charles Raverdy :
  . ZH 4 « Château Gaillard » pour une contenance de 29 a 91 ca.
  . ZH 58P « Marais Commun » pour une contenance de 4 ha 41 a 68 ca.
  . ZH 149P « Marais Commun » pour une contenance de 31 a 92 ca.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de louer ces trois terres communales à M. Charles Raverdy.

4. <u>Augmentation de la pression d'eau potable</u> :
- Cette opération s'est effectuée le 18 mars 2013 suite aux demandes de nombreux administrés.
- Cette mesure était réclamée par les pompiers qui constataient une sous-pression inquiétante à la sortie des bouches d'incendie lors des contrôles et des sinistres.
- Monsieur le Sous-préfet a écrit à la mairie pour régler ce problème rapidement.

5. <u>Subventions diverses</u> :
- Monsieur Daniel Raoult, géomètre du cadastre (en 2012 : 110 €).
- Coopérative scolaire : œufs de Pâques (en 2012 : 150 €).
- Les Anciens Combattants de Bousies (en 2012 : 50 €).
- L'Harmonie Municipale de Bousies (en 2012 : 40 €).
- A l'unanimité, le Conseil vote ces subventions.

6. <u>Indemnité du receveur municipal</u> :
- Le Conseil Municipal vote l'indemnité de conseil allouée à M. le Percepteur de Le Quesnoy au taux de 100%.

7. <u>Compte de gestion 2012 de M. le Percepteur</u> :
- Il est conforme au compte administratif.
- A l'unanimité, le compte de gestion 2012 est voté.

8. <u>Compte administratif 2012 : résultats de l'exercice 2012</u> :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	236 085.74 €	314 559.67 €
Résultat final fonctionnement 2012	Excédent de fonctionnement : 78 473.93 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	766 159.34 €	459 527.33 €
Résultat final investissement 2012	Déficit d'investissement : - 306 632.01 €	

- A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2012.

9. <u>Budget Primitif 2013</u> :
- En investissement, il est prévu :
  . achat de fenêtres, portes et matériaux divers : pose effectuée par les services communaux (2 000 €).
  . reliure de 3 registres d'état civil (1 000 €).
  . 2 radars préventifs implantés Chaussée Brunehaut : 7 880.50 € HT, soit 9 425.08 € TTC, récupération TVA 1 264 €, subvention obtenue en 2012 : 5 910.37 €.
  . achat de matériels divers (1 000 €).
  . étude accessibilité handicapés (5 000 €).
  . étude P.L.U. 34 800 €, subvention 10 000 €.
- **A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2013.**

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	430 989.08 €	322 750.00 €
Virement section d'investissement		
Résultat de fonctionnement reporté		108 239.08 €
Total section de Fonctionnement	**430 989.08** €	**430 989.08** €
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	241 800.00 €	363 492.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	408 050.00 €	
Restes à réaliser N-1	4 620.00 €	290 978.00 €
Total section d'Investissement	**654 470.00** €	**654 470.00**

10. <u>Evénement artistique concernant l'ensemble des communes de la 2c2m</u> :
- Adjoint aux fêtes concerné : Didier Klur.
- Une première réunion a eu lieu à Maroilles. Etaient présents : Didier Klur et Mme Liénard.
- En novembre, une grande manifestation regroupant toutes les communes de la 2c2m aura lieu à Landrecies.
- Chaque commune devra être représentée. Des artistes viendront dans chaque collectivité aider et conseiller les volontaires intéressés.
- Les personnes susceptibles de participer sont priées de se signaler en Mairie.

11. <u>Permis de construire n° 059 246 12 Z 0008 du 29 décembre 2012 – ruelle du Bois</u> :
- Une réunion avec des membres de la Chambre d'Agriculture a eu lieu. Celle-ci ne s'oppose pas au projet et le permis de construire reste accordé.

12. <u>Fermeture d'une classe</u> :
- M. l'Inspecteur d'Académie a répondu à Monsieur le Maire que, sur les bases actuelles, il maintenait sa décision qui pourrait être revue en septembre en fonction de l'évolution des effectifs.
- M. Bataille, député du Nord, à la demande de Monsieur le Maire, est également intervenu auprès du Directeur Académique.

13. <u>Contrats de territoire</u> :
- La commune doit prévoir, pour les six prochaines années, les investissements qui sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général. Les projets non listés ne pourront pas être aidés financièrement. Mais il sera toujours possible de les modifier ou de les annuler. L'intérêt de la commune est de prévoir un maximum d'actions dont certaines ne seront peut-être pas réalisées, faute de moyens.
- **Le Conseil Municipal envisage les investissements suivants au cours des six prochaines années :**
  . travaux à réaliser suite à l'étude « accessibilité handicapés » : aménagement de la salle des fêtes (ascenseur).
  . plateau sportif à proximité des locaux scolaires.
  . modernisation et isolation des classes.
  . remplacement du mécanisme de suspension de la cloche de l'église.
  . création d'un local vestiaire simple (toilettes) au terrain de sports.
  . aménagement des deux chemins communaux : chemin d'Ovillers et chemin de Richemont.

14. <u>Serrure de la chapelle Sainte-Philomène</u> :
- M. Fontaine s'étonne que la serrure de la chapelle Sainte-Philomène ne soit pas encore remplacée.
- M. le Maire répond que les services municipaux avaient d'autres priorités ces derniers temps.

15. <u>Remerciements</u> :
M. le Maire remercie :
. M. Dubois et M. Broxer, adjoints, pour leurs participations aux nombreuses réunions.

. M. Klur, adjoint, pour son investissement dans sa délégation, en particulier pour l'actuel projet communautaire.
. M. Obled et M. Druesne, conseillers, pour leur aide apportée lors des travaux de déneigement.

REUNION DU 28 JUIN 2013
****

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - FONTAINE Didier - SORIAUX Marie-Pierre - OBLED Jean-Marie - LEDIEU André - AZAMBRE Monique - BLOTTEAU René - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - RAVERDY René.
Absents et excusés : KLUR Didier - BROXER Georges - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse.
Secrétaire de séance : RAVERDY René.
Date de la convocation : 24 juin 2013.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. <u>Autorisation de poursuivre et seuils d'engagement des mesures d'exécution forcée</u> :
- Monsieur le Percepteur du Quesnoy demande de définir les seuils d'engagement des procédures d'exécution forcée des titres de recettes ainsi que les modalités de l'autorisation de poursuivre.
- Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident l'autorisation permanente et générale de poursuites et fixent les seuils d'engagement suivants :

Etat de poursuites par voie de :	**Seuil minimal d'engagement des poursuites**
Phase comminatoire	Pas de seuil
Saisie-vente	Pas de seuil
Saisie-attribution banque	Pas de seuil
Saisie-attribution CAF	Pas de seuil
Saisie des rémunérations	Pas de seuil
Etat de poursuites extérieures	Pas de seuil
Opposition à tiers détenteur (locataire)	Pas de seuil
Ouverture forcée des portes (en cas d'état de poursuites par voie de saisie-vente)	Pas de seuil

2. <u>Virements de crédits</u> :
- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer également quelques modifications budgétaires en investissement et en fonctionnement :
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

3. <u>Création de deux postes</u> :
- Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable au projet de délibération du 15 février 2013 relatif au taux de promotion ainsi qu'à l'avancement de grade des deux agents titulaires de la commune.
- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

4. <u>Tarifs de la cantine scolaire</u> :
- Tarifs actuels de la cantine scolaire : maternelle : 3.00 € - primaire : 3.20 € - adulte : 3.45 €.
- Les tarifs payés à l'entreprise de restauration sont les suivants : repas primaire/maternelle/adulte : 3.10 €.
- Ce fournisseur a informé la mairie qu'en septembre le prix du repas passera à 3.13 €.
- A cela s'ajoute le prix de l'eau et du pain, soit environ 0.50 € par repas.
- Le coût du personnel de surveillance n'est pas intégré dans le prix de revient.
- **Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2013-2014.**

5. <u>Composition du Conseil Communautaire</u> :
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte la composition du futur Conseil Communautaire de la nouvelle communauté de communes qui sera opérationnelle à partir du 1er janvier 2014.
- La commune qui compte 549 habitants disposera d'un délégué titulaire.

6. <u>Avenant à la convention visant à la télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité</u> :
- Depuis 2011, notre commune télétransmet en sous-préfecture les délibérations et les arrêtés.
- A partir du 19 juin 2013, l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité sera transmissible par voie électronique (sauf les dossiers d'urbanisme comprenant des documents dont le format papier est supérieur au format A4 et les documents budgétaires comptables).
- Il convient donc de signer un avenant à la convention du 1er avril 2011.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention.

7. <u>Expulsion domiciliaire</u> :
- L'expulsion domiciliaire est intervenue le lundi 24 juin 2013 avec le concours de la force publique.
- Monsieur le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe a avisé l'intéressé.
- Ce dernier peut récupérer son mobilier dans le délai d'un mois et les documents importants pendant une période de deux ans (ceux-ci sont conservés à l'étude de l'huissier de justice).

8. <u>Occupation du domaine public</u> :
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Cambrésis l'a avisé qu'**un administré réclame une participation financière de 750 €** pour l'installation d'un poste électrique à proximité de sa façade.
- La commune serait tenue, dans ce cas, de **verser le dixième de cette somme** à cette personne.
- La partie du trottoir concernée se trouve dans le domaine public. Différents documents officiels l'attestent, en particulier le plan d'alignement de 1897 et le cadastre de 1921. De même, plusieurs photographies anciennes indiquent la présence d'un pylône EDF en béton qui recevait un ensemble de conducteurs électriques. Ce poteau, pendant les travaux, a été supprimé avec l'ensemble des fils aériens et remplacé par cette armoire plus discrète et plus esthétique.
- Le demandeur doit donc apporter **la preuve qu'il est devenu propriétaire du trottoir** en produisant un acte notarié passé entre le Conseil Général, la commune et les propriétaires de l'époque.
- Monsieur le Maire rappelle que le domaine public est inaliénable et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :
. considère cette demande surprenante.
. rappelle que le bien public est inaliénable, sauf délibération prise par la collectivité.
. refuse catégoriquement cette demande.
. portera l'affaire devant les tribunaux si nécessaire.

9. <u>Suppression de deux postes</u> :
- M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- Deux nouveaux postes seront crées en date du 1er juillet 2013.
- M. le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de deux emplois :
. un poste d'adjoint technique de première classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
. un poste d'adjoint administratif de première classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications du tableau des emplois et demandent l'avis du Comité Technique Paritaire concernant cette suppression de postes.

REUNION DU 10 OCTOBRE 2013
****

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BROXER Georges - SORIAUX Marie-Pierre - OBLED Jean-Marie - AZAMBRE Monique - BLOTTEAU René - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - RAVERDY René - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse.
Absents et excusés : DUBOIS Denis (a donné procuration à BROXER Georges) - LEDIEU André.
Secrétaire de séance : BLOTTEAU René.

Date de la convocation : 27 septembre 2013.
Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. <u>Subvention voyage scolaire</u> :
- Une subvention de 30 € est accordée aux enfants de la commune, une seule fois dans la scolarité.
- Deux demandes sont faites par le collège Dupleix de Landrecies pour un voyage en Italie : Paul Bakalarz et Angus Schmidt.
- Le Conseil accepte la subvention demandée.

2. <u>Droits de chasse</u> :
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les droits de chasse des terres communales (16,0343 ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2013 : 16,0343 ha x 4,57 € = 73.27 €uros.

3. <u>Virements de crédits</u> :
- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications budgétaires en investissement et en fonctionnement :
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

4. <u>Accessibilité handicapés</u> :
- L'ouverture des plis s'est déroulée le mercredi 3 juillet 2013. Quatre bureaux d'études ont répondu :

Cabinets	**Simon/Delvaux**	**Soleus**	**Stroos**	**Accesmetrie**
Effectifs	Présence d'un architecte, d'un contrôleur technique et d'un paysagiste	Pas de compétences sur la voirie et pas d'architecte	Peu de compétences voirie	Un architecte et un urbaniste
Méthodologie	Pas de notice fournie	Non détaillée. Ne parle pas des plans pour les ERP	Pas très explicite	Méthodologie claire et bien faite
Estimation du temps passé	Non déterminée	Délai un peu court	6 semaines	12 semaines
Réunion	Non déterminée	N'en prévoit que 2	5 réunions	4 réunions éventuellement réunions complémentaires
Coût H.T	8 995 €	2 505 €	6 200 €	- 3 600 € avec un architecte - 2 400 € sans

- La commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau Accesmetrie avec l'architecte.
- Le Conseil Général subventionne cette étude à hauteur de 80 %.
- **A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :**
  . accepte la proposition de la commission d'appel d'offres.
  . sollicite une subvention au taux de 80 % auprès du Conseil Général dans le cadre du FDST et demande une dérogation autorisant le démarrage de l'étude dès que possible.

5. <u>Création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Bavaisis, du pays de Mormal Maroilles et du Quercitain</u> :
- Monsieur BROXER donne au Conseil les dernières informations concernant cette fusion ; la commune de Forest disposera d'un seul délégué.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le projet de statuts du futur EPCI.

6. <u>Rythmes scolaires</u> :
- Les rythmes scolaires doivent se mettre en place dès la rentrée prochaine. Le projet d'organisation doit être adressé à l'académie avant le 2 décembre 2013.
- Le Conseil Municipal propose de mettre en place le T.A.P (temps d'activités périscolaires) le mardi et le vendredi de 16 heures à 17 heures et le mercredi matin de 9 heures à 10 heures.

7. <u>Noréade : possibilité de transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie »</u> :
- Les collectivités peuvent transférer à Noréade la compétence « défense extérieure contre l'incendie ».
- Lorsque la commune a transféré cette compétence, Noréade assure à sa charge :
  . La création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours.
  . L'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi que la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement.
  . Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages sont effectués par le syndicat.
- En contrepartie, le syndicat percevra une cotisation de 3 € par d'habitants (1 620 € environ).
- **A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas transférer à Noréade la compétence « défense extérieure contre l'incendie ».**

8. <u>Travaux de déneigement</u> :
- L'assurance AXA a fait parvenir une attestation certifiant que les agriculteurs réquisitionnés par le Maire seront couverts lors des travaux de déneigement.

9. <u>Ligne de trésorerie</u> :
- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré le président du Conseil Général afin que le solde des subventions concernant les travaux de la Chaussée Brunehaut soit versé le plus rapidement possible.
- Dès ce versement, la commune remboursera intégralement la ligne de trésorerie.

10. <u>Suppression de deux postes</u> :
- M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
- Deux nouveaux postes seront crées en date du 1er juillet 2013.
- M. le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de deux emplois :
  . un poste d'adjoint technique de première classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
  . un poste d'adjoint administratif de première classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à la suppression de ces deux postes.
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications du tableau des emplois.

<u>11 novembre 1983</u> : le nouveau conseil municipal met à l'honneur les anciens soldats de la guerre 39-45 en les décorant de la « croix du combattant »

Inauguration du square Léon HENNIAUX

Le 8 mai dernier, de nombreux Forésiens et représentants de la famille de Léon Henniaux se sont rassemblés pour assister à l'inauguration du square et fêter la renaissance de la « tourette ».

Sa construction remonte à la fin du XIIe siècle. Le Fort qui l'entourait offrait un abri et un rempart à la population en cas d'attaques ennemies. Et, elles furent nombreuses ! Ce Fort se composait de quatre tours comme celle-ci, reliées entre-elles par un mur et le tout englobait également l'ancien cimetière. A l'origine, un fossé était creusé autour des fortifications et des souterrains permettaient aux femmes et aux enfants de se déplacer de l'église vers les tours. A l'intérieur, un puits alimentait la population en eau. A la première alerte, les habitants abandonnaient leurs maisons, se réfugiaient dans le Fort, avec leurs animaux et tout ce qu'ils avaient de plus précieux.

C'était sous les yeux de leurs épouses et de leurs enfants, sur les tombeaux de leurs aïeux, que nos ancêtres repoussaient l'ennemi.

Ce Fort eut également une réelle importance pendant les guerres du XVIe siècle, puis avec la modernisation des armements, son utilité cessa progressivement.

Aujourd'hui, la tourette rénovée est le dernier vestige des fortifications. Elle est le symbole du patriotisme et de l'esprit de résistance des Forésiens.

Lors de cette inauguration, toutes les personnes présentes ont eu une pensée émue pour Léon qui nous a quittés le 7 décembre dernier. Après l'**Abbé Poulet**, après **Achille Payen**, notre commune restera à jamais reconnaissante à **Léon Henniaux** qui, par son passé patriotique et par l'attachement qu'il a porté à son village, est devenu un **grand Forésien.**

(extrait du discours du Maire)

Délibérations anciennes

Séance du 29 novembre 1934

L'an mil neuf cent trente quatre, le vingt neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de Forest s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charles Darthenay, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie selon la loi.

Présents : M. Darthenay Charles, Cappeliez Emile, Barbieux Augustin, Obled Benoît, Cappeliez Luzius, Pruvot Eugène, Thurette Victor.

Absents : M. Ledieu Louis, Renaud Séraphin, Pruvot Vital, Briatte Léon, Renaud Aimé.

Le Maire donne connaissance à l'assemblée du décret du 20 juillet 1934, lequel stipule qu'à partir du 1er janvier 1935, la contribution sur les voitures, chevaux, mules ou mulets, instituée par l'article 4 de la loi du 2 juillet 1862, cesse d'être perçue comme taxe d'Etat et mise à la disposition des collectivités locales dans les conditions prévues à l'article 3 dudit décret dont le Maire donne lecture. Il invite le Conseil à déterminer le taux de la taxe qu'il entend appliquer.

Le Conseil entendu et après différents échanges de vues, fixe ainsi qu'il suit le taux de la taxe qui sera dorénavant appliquée au bénéfice des ressources communales :

- voitures à 4 roues : 12 francs.
- voitures à 2 roues : 6 francs.
- chevaux, mules ou mulets : 6 francs.

Séance du 26 juin 1936

L'an mil neuf cent trente six, le vingt six juin, le Conseil Municipal de la commune de Forest s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Emile Cappeliez, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie selon la loi.

Présents : M. Barbieux Augustin, Obled Benoît, Faussart Auguste, Thurette Victor, Bricout François, Raverdy Paul, Druesne Joseph, Preux Alfred, Cappeliez Augustin, Druesne Arthur.

Absent : M. Briatte Léon.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, de la réclamation de la balayeuse des classes des écoles publiques, qui a cessé ses fonctions en raison du prix modique de son traitement annuel qui est de trois cent cinquante francs et qui demande que ce traitement soit porté à six cents francs.

Le Conseil entendu :

Considérant que la balayeuse des écoles publiques doit assurer le nettoyage des feux de quatre classes,

Qu'en outre, elle doit également assurer le nettoyage et l'entretien de la Mairie :

Décide de porter son traitement à dater du 1er juillet 1936 à six cents francs par an, étant entendu que les classes seront lavées à grande eau au moins une fois par mois,

Prie Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir approuver la délibération.

Extrait de la « Monographie de Forest de 1900 »

Particularités sur la constitution physique des habitants - leur régime alimentaire - leur caractère - leurs mœurs - leurs jeux - leurs usages - leur langage - leur degré d'instruction - coutumes :

Les habitants de Forest sont généralement d'une bonne constitution physique ; les exceptions viennent de l'abus des boissons fermentées et alcooliques qui est la plaie générale aujourd'hui. Leur nourriture est généralement assez pauvre ; leur caractère est assez vif ; leurs mœurs ressemblent assez à celles du Cambrésis dont ils sont limitrophes ; leurs jeux favoris sont les jeux de cartes et de billons. Leur langage n'est ni celui du Cambrésis ni celui du pays d'Avesnes ; il est le patois usité dans une circonscription qui comprend les villages du canton de Landrecies situés en deçà de la Sambre et le canton du Quesnoy-est. Leur degré d'instruction ne dépasse pas la moyenne.

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant leurs usages et leurs mœurs.

l'Instituteur de Forest : M. Thomas

(la monographie se trouve sur le site internet de la commune)

DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE :
Conjuguer travail à domicile et contact avec les enfants

Missions et secteurs d'activité :
L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans.
Elle assure l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité des enfants durant le temps pendant lequel ils lui sont confiés. L'assistante maternelle veille sur ces enfants. La journée de la « nounou » est bien remplie : repas, toilettes, activités, promenades, …
Du matin au soir, elle prend soin des tout-petits, garantit leur sécurité et les éveille à la vie pendant que les parents sont au travail. L'assistant(e) maternel(le) peut être salarié(e) du parent qui l'emploie (particulier employeur).

Agrément et formation :
Avant tout accueil d'enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du Conseil Général après évaluation des services de la protection maternelle et infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel et atteste que toutes les conditions sont réunies pour l'accueil de jeunes enfants. Il est délivré pour une durée renouvelable de 5 ans.
Si vous souhaitez effectuer une demande d'agrément, il faut adresser un simple courrier de candidature afin de pouvoir participer à une réunion d'information (sur les conditions d'exercice, les compétences requises, le cadre professionnel, …). Cette lettre est à envoyer à la Direction Territoriale d'Avesnes sur Helpe, 64 rue Léo Lagrange - TSA 20001 - 59365 Avesnes sur Helpe Cedex.
Ensuite il y aura à :
- passer une visite médicale et contrôler les vaccinations obligatoires.
- recevoir à votre domicile une équipe de professionnels du service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général qui s'assurera que les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant.
A l'issue de l'obtention de son agrément, l'assistant(e) maternel(le) doit suivre une formation d'une durée de cent vingt heures, dont soixante doivent obligatoirement être réalisées avant l'accueil du premier enfant. Les soixante heures restantes peuvent être effectuées dans les deux ans qui suivent. Cette profession offre de réelles perspectives d'emploi, en raison d'un besoin croissant de places de garde et du nombre des départs en retraites (80 000 d'ici à 2015). L'accueil à domicile est devenu, depuis dix ans, le mode de garde le plus courant car son côté « comme à la maison » est plébiscité par les jeunes couples. En cours d'emploi, l'assistant(e) maternel(le) employé(e) par un particulier employeur a aussi accès à la formation professionnelle continue.

Compétences nécessaires :
Qualité de contact, hygiène rigoureuse, bon équilibre personnel, ...

Qualités :
Sens du contact, patience, pédagogie, diplomatie, gentillesse, sens de l'organisation, attention, disponibilité, autorité, capacité d'observation, capacité d'écoute, capacité à prendre des initiatives, sens des responsabilités, ...

Rémunérations :
Définies par une convention collective, les rémunérations sont mensualisées sur 12 mois. A titre indicatif, une journée de 8 heures de garde est payée environ 20 € (brut) par enfant.
Les parents peuvent bénéficier d'aides financières et de dégrèvement d'impôt.

Evolution professionnelle :
Les assistantes maternelles justifiant de deux années d'exercice, peuvent se présenter aux épreuves de sélection des écoles d'auxiliaires de puériculture pour en suivre la formation.

Marie-Pierre SORIAUX

ETAT CIVIL 2013

Décès :

VILLAIN TRIGAUT Georgette	95 ans	04 janvier 2013
MARIN CATILLON Anne-Marie	56 ans	24 janvier 2013
AZAMBRE Alain	64 ans	17 février 2013
ROGET Paulette	90 ans	15 juillet 2013
HAUTECOEUR OBLED Laure	91 ans	29 septembre 2013

Naissances :

AZAMBRE PERARD Mathias	09 décembre 2012
LEFEBVRE Hugo	28 décembre 2012
CARLIER Maëlys	22 février 2013
TOULEMONDE Thomas	23 juin 2013
MOREAU Melvin	25 juillet 2013
FER Louis	07 août 2013
DUQUENNE Malya	25 septembre 2013
DELACOURT Laure	01 octobre 2013
MUSSET Louise	09 octobre 2013

Mariages :

THURETTE Laurent et BAHRI Virginie	20 juillet 2013
PRUVOT Matthieu et DRUESNE Justine	24 août 2013
DOCHEZ Mickaël et GROCHLA Amélie	14 septembre 2013

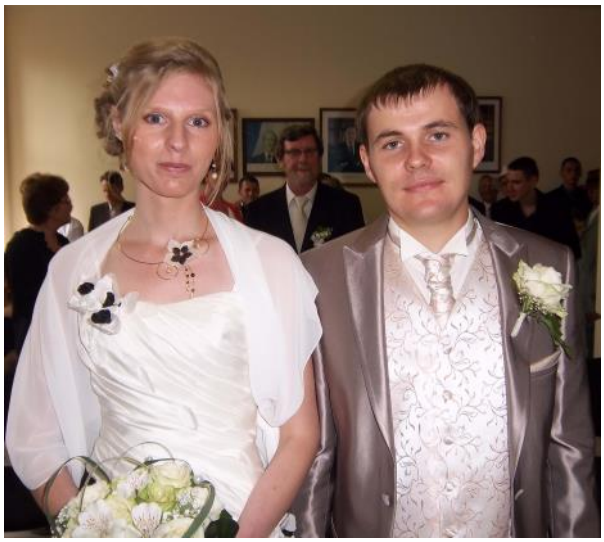

M. et Me PRUVOT – DRUESNE

M. et Me DOCHEZ – GROCHLA

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 250 exemplaires.

M. et Me THURETTE – BAHRI

RAPPEL

- Le ramassage des ordures ménagères *a lieu le vendredi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.*
- Les feux domestiques. *On ne devrait plus être confronté à ces nuisances car la déchetterie est gratuite. Il n'est pas permis d'allumer de feu à proximité des habitations (plus de 100 mètres). Les fumées incommodent le voisinage et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme … mais aussi pour le linge qui sèche.*
- Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets végétaux sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.
- Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brulez jamais).
- La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.
- Nous sommes souvent alertés par le bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche*. Là aussi, c'est une question de bon sens ! Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (s'il a fait mauvais temps ou si on n'a pas pu faire autrement).*
- Les fêtes du samedi soir : *Imaginons que chaque famille organise « la sienne », cela ferait 230 fêtes dans l'année. Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 22 heures, c'est du tapage nocturne...*

Les arrêtés en vigueur

- L'échardonnage *: En général, cela ne pose plus de problème.*
- Les haies *ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle.*
*Si ces obligations ne sont pas prises en compte, l'**Adjoint** responsable interviendra et en cas de mauvaise volonté, les services de gendarmerie verbaliseront.*
- Le stationnement des « véhicules de plus de 3.5 tonnes ». *Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la bande multi-usages de la Chaussée Brunehaut.*
- Jeux de ballon sur les places *: La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.*
- Réglementation de l'affichage et de la publicité sur le territoire de la commune :
Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet amovible.

Enfants, parents et enseignants prêts pour le défilé carnavalesque

A la rencontre d'un « coulonneux » passionné

Depuis quelques années, Michel Lécuyer agrémente les fêtes communales avec un lâcher de pigeons. Nous avons voulu faire sa connaissance. Nous l'avons interrogé au milieu de ses protégés. Il habite avec son épouse au 7 Chaussée Brunehaut.

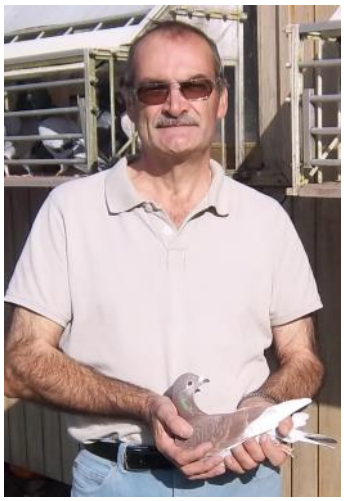

Comment cette passion vous est-elle venue?

J'avais 12 ans lorsque l'un de mes frères a ramené à la maison son premier pigeon voyageur. Aussitôt, toute la famille s'est intéressée à cet oiseau et s'est passionnée pour son élevage et sa participation aux concours.

Quel est le but de cet élevage ?

C'est de faire naître des pigeons qui seront capables de voler sur des distances de plus en plus longues, jusqu'à plus de 1000 km (Narbonne, Perpignan). D'instinct, ils reviennent toujours (ou presque) dans le pigeonnier où ils sont nés. Cela demande beaucoup de préparation et d'entrainement car ce sont des athlètes qu'il faut ménager !

Comment s'organise un concours colombophile ?

Les compétiteurs sont classés par catégories : « jeunes » la première année, « juniors » la deuxième année puis sans distinction d'âge jusqu'à sept ou huit ans.

Les pigeons sont placés dans des paniers en osier puis acheminés par camions sur le lieu du lâcher (souvent à plusieurs centaines de kilomètres). Lors de l'« enlogement », une bague spéciale est fixée à une patte de l'oiseau ; elle servira, au retour au pigeonnier à identifier le volatile et à enregistrer l'heure d'arrivée : c'est le « constateur » qui effectue ces contrôles. Chaque oiseau est classé parmi plusieurs centaines de concurrents. En 2013, l'un de mes pigeons a été classé premier en « catégorie junior » au retour de Nîmes. Ce même spécimen a obtenu trois prix sur six concours la même année.

Quelles sont les différentes étapes pour élever un pigeon de concours ?

En novembre, je mets en présence les reproducteurs que j'ai choisis. Une quinzaine de couples se forme. La femelle pond deux œufs qu'ils couvent ensemble pendant 18 jours. Les pigeonneaux sont nourris par les deux parents mais, après 17 jours, le père est retiré pour préparer la saison des concours qui débute le premier dimanche d'avril. Les mères sont rassemblées dans le même local et continuent d'élever les jeunes durant deux semaines. Les pigeonneaux réclament la nourriture à leur mère mais aussi aux autres pigeonnes. Puis tous ces jeunes sont sevrés et pris en charge par l'éleveur.

À six semaines, ont lieu les premières sorties hors du pigeonnier. C'est là qu'il faut beaucoup de patience et employer des stratagèmes pour habituer le futur voyageur à rentrer rapidement à l'intérieur du pigeonnier, à rester calme, à s'habituer à la présence humaine et … au panier.

Comment s'effectue l'entraînement ?

Le premier lâcher a généralement lieu près de Maurois, à quelques km d'ici. L'expérience est renouvelée tous les deux ou trois jours et de plus en plus loin. Début juin, c'est le concours de Jouy-le-Châtel, environ 150 km. Il rassemble les jeunes de la région. Ces pigeons participeront à cinq à six concours durant l'été. En fin de saison, sur 30 oiseaux bagués début janvier, il n'en restera que 18 ou 20 seulement. La première année est très éprouvante physiquement pour ces compétiteurs.

Pourquoi y a-t-il tant de pertes ?

Ils sont quelquefois victimes des mauvaises conditions météorologiques et se perdent. Les rapaces en prélèvent un certain nombre. D'autres rencontrent une volée et la suivent

jusqu'à une autre destination. D'autres encore se tapent dans des clôtures métalliques lorsqu'ils volent en « rase motte ». Certains, en mauvaise condition physique, s'arrêtent en chemin.

Comment se déroule la journée d'un coulonneux ?

La journée d'un colombophile est loin d'être monotone. Les pigeonniers sont nettoyés deux fois par jour. Chaque lot de mes protégés a droit à deux sorties journalières d'environ une heure chacune, suivant son âge et la période de l'année (pas de sortie les jours de chasse).

Il y a aussi les vaccins et les soins pour éviter ou guérir certaines maladies ; les produits naturels sont toujours privilégiés : la levure de bière ou le vinaigre de cidre.

L'alimentation doit être dosée minutieusement, la quantité et la qualité varient suivant les sujets et les périodes. Elle est différente pour les sujets de concours, de reproduction ou quand ils sont en repos.

Après 40 années, êtes-vous toujours aussi passionné ?

J'attends toujours avec la même impatience le retour de chaque oiseau. J'ai besoin de confronter mes expériences avec celles des autres.

Je fais partie de la société colombophile l' « Espérance » de Le Quesnoy.

Enfin, votre passion vous rapporte-t-elle un peu d'argent ?

Non, je n'équilibre pas ce budget. Les frais sont nombreux : la nourriture, les médicaments, les mises pour les concours, les déplacements. Je ne compte pas mon temps !

Les prix en concours sont plutôt symboliques. Certains « coulonneux » peuvent vendre un « champion » plusieurs milliers d'euros, mais cela ne m'est pas encore arrivé !

Un jeune Forésien récompensé

Le 30 octobre dernier, **Maxence Ogez**, s'est vu remettre un chèque de 1300 € pour création d'entreprise par le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP).

Cet organisme est un outil pédagogique qui s'appuie sur une démarche d'accompagnement permettant aux jeunes de 18 à 30 ans de réaliser des projets de nature culturelle, sociale ou économique (création d'activité, d'entreprise).

Le CLAP accompagne de manière individuelle les jeunes dans toutes les phases de leur parcours de projet (accueil, diagnostic, orientation, conseil, expertise, suivi, ...).

L'aide apportée par le CLAP peut être technique, logistique ou encore financière. Les candidats à ce soutien doivent monter un dossier et le présenter devant un jury qui décidera de l'aide financière apportée.

Ce dispositif est dirigé par M. Cédric Decau à l'antenne d'Avesnes sur Helpe (43 bis route de Landrecies à Avesnelles). Les bénéficiaires sont les demandeurs d'emploi, personnes en CDD, intérimaires ayant un projet de création d'entreprise.

Maxence, 21 ans, demeure chez ses parents à Forest, 2 bis chaussée Brunehaut (06.58.41.04.39). Son entreprise, **OGEZ RACING**, a pour but la réparation et l'entretien des motos, des quads, des cyclomoteurs et depuis peu son activité s'étend également à la motoculture.

Titulaire d'un Bac Pro et d'un BEP, Maxence pratique le motocross en compétition, avec une participation au championnat des Flandres.

Nous lui présentons tous nos encouragements pour la concrétisation de son projet.

Elections en 2014

Municipales : 23 et 30 mars 2014
Européennes : 25 mai 2014

Chaque année, de nombreux Forésiens assistent à la cérémonie des Vœux

Le Maire met à l'honneur le personnel communal compétent et disponible

Marie-France Criez reçoit la médaille du travail

Le maire de Forest a profité de la cérémonie des vœux pour remettre à une Forésienne, Marie-France Criez, la médaille du travail échelon vermeil pour 30 années de service.
Née le 22 décembre 1961 à Cambrai, Marie France Deschamps a épousé Eric Criez. Ils ont un fils, Julien. Le couple réside à Forest, au hameau d'Ovillers, depuis trois ans.
En septembre 1981, Mme Criez était surveillante d'internat au lycée La Sagesse de Cambrai. Elle est devenue surveillante d'externat deux ans plus tard. Une fonction qu'elle exercera durant 28 ans. Depuis trois ans, elle est surveillante référente des premières et des terminales à l'Ensemble Saint-Luc.

Fin juin : c'est la kermesse de l'école
***
Les élèves de CM2, quittant l'école communale pour le collège, ont tous reçu un dictionnaire.

C'était aussi le départ de Melle Delsarte
***
Au nom des enfants et des parents d'élèves, le Maire a remercié Melle Delsarte. Elle quitte la commune pour Neuvilly : *« une excellente enseignante appréciée de tous »*.

Le Comité de Parents s'est investi
***
Brochettes et gaufres, préparées par le Comité de Parents, furent appréciées par une nombreuse assemblée.

Un 14 juillet ensoleillé

cochon grillé - cyclo - marche - jeux pour petits et grands - tombola

Le Comité d'Animation Culturelle

****

Président : **SANIEZ** Maurice, **Vice-président : DUBOIS** Denis, **Secrétaire : VINCENT** Marie -Louise, **Trésorier : KLUR** Didier, **Trésorier-adjoint : FONTAINE** Didier.
Membres : MARIN Jean-Maurice, **AZAMBRE** Monique, **LEDIEU** Thérèse, **BLOTTEAU** René, **LARDENOIS** Pierre, **MOREAU** Nadine, **MOREAU** Martine, **CATILLON** Dominique, **BROXER** Georges, **BARRE** Patrice, **RAVERDY** René, **SERET** Hélène, **KLUR** Jérémy, **BRIATTE** Jean-Michel, **COQUELET** Grégory.

Calendrier prévisionnel des manifestations en 2014

Dimanche 5 janvier :	**11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux.** ***Diaporama des photos prises cette année.*** ***Toute la population est invitée.***
Dimanche 6 avril :	**Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.**
Jeudi 08 mai :	**Commémoration de l'Armistice de 1945.** **avec les communes de Croix et de Bousies.**
Samedi 14 juin :	**21e Brocante enfants (emplacements gratuits).**
Dimanche 15 juin :	**Ducasse : attractions foraines.**
Dimanche 13 juillet :	**Barbecue dansant.**
Lundi 14 juillet :	**7 H 30 : matinée cyclo - VTT - marche.** **Jeux traditionnels - tombola gratuite.**
Dimanche 14 septembre :	**31e Brocante.**
Mardi 11 novembre :	**Commémoration de l'Armistice de 1918.**
Dimanche 16 novembre :	**26e repas amical avec les Aînés.**
Fin décembre :	**Fête de Noël à l'école :** **- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.** **- friandises offertes par la Commune.** **- spectacle proposé par le Comité.**

6 juillet 2013 : 171 Forésiens passent une journée agréable à Eurodisney

Quelques vues anciennes

Ces photos, tirées de cartes postales anciennes (1908 - 1940 environ), présentent quelques maisons de la commune. Ces constructions ont finalement connu peu de modifications. Par contre, les moyens de transport ont bien évolué. L'environnement s'est lui aussi transformé : le tarmacadam a remplacé les pavés, les trottoirs sont devenus plus « fréquentables » et l'assainissement a fait son apparition. Le téléphone n'avait pas encore fait son entrée dans nos foyers. Les pylônes électriques, peu esthétiques, ont également disparu du paysage.

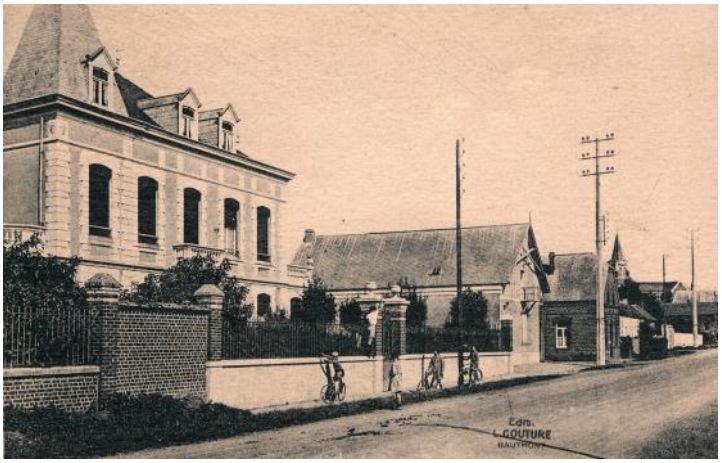

La 30e brocante

***

1984 : 29 exposants
2013 : 500 brocanteurs (amateurs et professionnels)

***

Quel chemin parcouru !

Cette année, le soleil était encore de la partie. Notre grande manifestation régionale est attendue par les vrais connaisseurs. Pour les commerçants, c'est une excellente journée.
Je voudrais remercier tous ceux et toutes celles qui participent à cette réussite : les membres du Comité d'Animation Culturelle, les Forésiens qui nous laissent leur entrée de cour ainsi que certains agriculteurs qui mettent à notre disposition une prairie ou un champ qu'ils aménagent pour la circonstance. Merci à tous.

Commande « Plantons le décor »

Coordonnée par Espaces Naturels Régionaux et relayée sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération « Plantons le décor » permet aux particuliers, aux communes et autres collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes, des mélanges fleuris et des graines.
N'hésitez pas à planter des haies champêtres pour amener de la nature dans votre commune !
Les bons de commande sont disponibles à la Mairie, à la Maison du Parc (Grange dîmière de Maroilles) ou téléchargeables **sur le site du Parc** : www.parc-naturel-avesnois.fr
Attention, les commandes doivent parvenir à la Maison du Parc avant le 6 février 2014.

Message de l'association « Nord Pas-de-Calais Tchernobyl »

La catastrophe de Tchernobyl, c'était il y a plus de 25 ans !
Mais rien n'a changé.
Les enfants nés après l'événement vivent avec leur famille sur une terre toujours contaminée.

l'Association « NORD PAS DE CALAIS TCHERNOBYL » vous propose d'être, la famille d'accueil de ces enfants , un mois en été, pour leur redonner des couleurs pour toute l'année

Venez nous rejoindre dans cet élan de générosité :

Ouvrez votre cœur, décrochez votre téléphone et appelez

Nord Pas de Calais Tchernobyl

1 rue Anatole France 59260 Hellemmes-Lille
03 20 47 58 44 - 03 27 46 57 56 - 03 21 83 08 54
www.tchernobylenfants.com

Cette année encore, le repas amical du mois de novembre a réuni quatre-vingts personnes.
Le Maire a d'abord accueilli les Forésiens qui participaient pour la 1e fois à cette sympathique manifestation : Josiane Leboucq, Béatrice Vandenbroucq, Jeanne et Bernard Pruvot.
Il a ensuite mis à l'honneur les aînés du repas : Gabriel Henniaux, 91 ans et Jacqueline Minchez, 83 ans.
Puis il a fait un rapide retour sur l'année 2013. Il a rappelé qu'au 1er janvier prochain, la 2c2m cessera d'exister et les 10 bourgs, dont Forest, rejoindront la nouvelle Communauté de Mormal qui englobera 53 communes et 48000 habitants.
Il a aussi remercié Carole, la patronne de l'Auberge des Crêtes Rouges pour son accueil.
Enfin, il a souhaité un bon appétit à toute l'assemblée et, avec un peu d'avance, une bonne année 2014.
Bernard Delva, Conseiller Général du canton a pris la parole pour féliciter les Forésiens pour leur dynamisme.

l'Assurance Maladie
HAINAUT

INFORMATIONS
DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT **novembre 2013**

mon parcours d'assuré

La nouvelle campagne de vaccination contre la grippe est lancée depuis le 11 octobre par l'Assurance Maladie. Protégez-vous !

Chaque année la grippe saisonnière touche plusieurs millions de personnes en France et peut s'avérer mortelle, en particulier chez les personnes fragilisées.
Le vaccin constitue le moyen le plus efficace de se protéger, il est bien toléré par l'organisme et fortement recommandé pour les populations à risque (personnes âgées, femmes enceintes...). Il faut compter environ deux semaines après le vaccin pour être protégé. Comme les souches virales rencontrées varient d'une année à l'autre, il est indispensable de se faire vacciner chaque année.

L'Assurance Maladie prend en charge à 100% le vaccin contre la grippe saisonnière pour :
- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète de type 2…),
- les femmes enceintes,
- les personnes souffrant d'obésité.

5 bonnes raisons de me faire vacciner

1 Chez les personnes à risque, la grippe peut entraîner des complications sérieuses, voire mortelles.
2 Après 65 ans ou si je suis atteint d'une maladie chronique, je suis plus fragile face à la grippe, même si je me sens en bonne santé.
3 La composition du vaccin est adaptée chaque année en fonction des virus qui circulent. Je dois donc me faire vacciner tous les ans.
4 Le vaccin est le moyen le plus efficace de me protéger. En me vaccinant, je protège aussi mes proches.
5 Le vaccin est gratuit pour les personnes à risque, notamment après 65 ans ou pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.
Les assurés concernés par le dispositif de vaccination ont reçu un courrier, soit avec un bon de prise en charge pour ceux qui ont déjà été vaccinés ou avec un imprimé de prise en charge pour ceux qui n'ont jamais fait la démarche.

La campagne de vaccination s'achève le 31 janvier 2013, alors n'attendez pas, **plus tôt vous serez vaccinés plus tôt vous serez protégés !**

Information faite suite à la demande de la Caisse Primaire Assurance Maladie du Hainaut